

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

Procès-verbal de la **session régulière** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (*Service incendie*), **séance du 18 avril 2012**, tenue à Sainte-Sophie de Lévrard **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet suppléant de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschailons sur St-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Ste-Cécile de Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Ste-Marie de Blandford	- M. Louis Martel, maire
Ste-Sophie de Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
St-Pierre les Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire

et tous formant quorum.

Ne sont pas représentées :

Ville de Bécancour
Sainte-Françoise
Saint-Sylvère

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Robert Bernier, directeur incendie
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable
M. Sébastien Demers, préventionniste

1. **PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION # 2012-04-97
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL –SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2012
5. FINANCES - SSIRMRCB
 - 5.1 Liste des recettes et déboursés
 - 5.2 Liste des comptes à payer
 - 5.3 Suivi du budget
6. CORRESPONDANCE
7. RAPPORT DU DIRECTEUR
 - 7.1 Déplacements
 - 7.2 Dépôt du rapport annuel pour le MSP du SSIRMRCB
 - 7.3 Suivi des interventions
 - 7.4 Sauvetage AG - nouveau protocole
 - 7.5 Recours légaux pour feu sans permis
 - 7.6 Résultat des demandes de prix pour les pagettes
 - 7.7 Congrès de l'ACSIQ à Rimouski
 - 7.8 Achat de fournitures et équipements pour pompiers
 - 7.9 Levée de fond des pompiers du SSIRMRCB pour Célestin Simard
 - 7.10 Protocole du déploiement des ressources et du coût de l'entraide automatique
 - 7.11 Coût du service incendie regroupé versus non-regroupé
 - 7.12 Coût du service incendie de la MRC de l'Érable versus le SSIRMRCB
 - 7.13 Suivi de la rencontre avec le MSP du 13 mars 2012
8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE
 - 8.1 Budget du camp 911- Édition 2012-2013
 - 8.2 Objectifs du schéma concernant les risques élevés et très élevés
 - 8.3 Suivi des demandes concernant les visites résidentielles
 - 8.4 Suivi de la demande de stagiaire en TPI
9. RESSOURCES HUMAINES
 - 9.1 Formation pompiers

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

- 9.2 Formation pour secrétaire-comptable
- 9.3 Démissions
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1 Installation d'objets sur les poteaux d'Hydro-Québec
 - 10.2 Caserne de St-Pierre Les Becquets
 - 10.3 Transmission du rapport annuel de la MRC au MSP
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL –SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2012

**RÉSOLUTION # 2012-04-98
adoption du procès-verbal – séance du 15 février 2012**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que le procès-verbal de la séance du 15 février 2012 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. FINANCES – SSIRMRCB

5.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes pour la période du 16 février au 18 avril 2012 s'élèvent à 285 946 \$ (quotes-parts et feu sans permis). Les déboursés pour la même période s'élèvent à 246 061 \$ (salaires, DAS, vêtements, entretien camions, locations pagettes, déplacements et formation, téléphone, essence, messagerie, remboursements équipements et location de casernes aux municipalités, licence télécommunication, immatriculation, remboursement règlement emprunt, fournitures de bureau, congrès).

5.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2012-04-99
acceptation des comptes à payer au 18 avril 2012**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER d'autoriser le secrétaire-trésorier et/ou directeur incendie à effectuer le paiement des factures dues au 18 avril 2012, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Les Entreprises Jacques Beaudet	Épandage de sable et sel	170.89	170.89
Broderie Design	Manteau pour directeur	154.35	154.35
Ville de Bécancour	Frais de reprise examen	141.15	141.15
Casse-Croûte Le Rubis	Repas lors d'un feu (Ste-Françoise)	183.98	183.98
Philippe Lyonnais	Frais de repas (inspection des APRIAS)	10.00	10.00
Serge Brisson	Déplacements Déplacements	29.14 30.08	59.22
Sébastien Demers	Déplacements (tests APRIAS) Déplacements et repas (avril) (3 pompiers)	43.24 57.74	100.98
TOTAL			820.57 \$

ADOPTÉE

5.3 Suivi du budget

Le budget est épuisé à 29.65% comparativement à l'épuisement annuel de 25%.

6. CORRESPONDANCE

- 1. La rencontre demandée par Deschaillons-sur-St-Laurent entre M. Sébastien Demers et M. Stéphane Tousignant, inspecteur municipal, pour l'établissement d'un point d'eau a été effectuée. Le point d'eau retenu est situé à l'ancien réservoir d'eau de Deschaillons.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

M. Christian Baril mentionne que le point d'eau prévu à Deschaillons-sur-St-Laurent pourra être partagé avec St-Pierre Les Becquets et M. Jean-Guy Paré explique qu'un point d'eau prévu dans le rang St-Charles Est pourra être partagé avec Deschaillons-sur-St-Laurent.

M. Maurice Grimard demande sur quelles bases le nombre de points d'eaux a été déterminé pour les fins du schéma. M. Sébastien Demers apporte l'explication que lors de l'élaboration du schéma, chaque municipalité a répondu de façon individuelle et que, lors du regroupement du service incendie, ces données n'ont pas été révisées en fonction d'un tel service.

M. Grimard demande également de quelle façon le coût a été établi. M. Christian Baril explique que les montants qui ont été mis n'étaient peut-être pas réalistes. M. Maurice Grimard demande s'il est possible de se réunir et de voir si on peut diminuer le nombre de points d'eaux exigés au schéma. M. Jean-Guy Paré dit que la mousse devait être reconnue par le ministère et on n'a pas de nouvelles à ce sujet. M. Robert Bernier répond qu'au congrès des chefs incendie il en sera question.

M. Guy St-Pierre demande si une modification au schéma peut se faire étant donné l'acquisition de camions neufs et des réseaux d'eaux plus fonctionnels. M. Sébastien Demers dit qu'il faut monter un dossier et qu'en vertu des articles 28 et 30 de la loi sur la Sécurité Incendie, il serait possible de faire des modifications.

M. Sébastien Demers explique également que l'analyse et l'évaluation des points d'eaux est faite pour l'ensemble du territoire.

**RÉSOLUTION # 2012-04-100
réévaluation du nombre de points d'eaux requis
par le schéma de couvertures de risques**

CONSIDÉRANT QUE le nombre de points d'eaux exigé au schéma doit être reconsidéré ;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB a fait l'acquisition de nouveaux camions plus performants ;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux d'eau dans certaines municipalités ont été améliorés ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des points d'eaux a été faite et qu'il y a lieu de modifier le schéma de couverture de risques ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QU'une modification du schéma de couvertures de risques incendie soit faite, selon les articles 28 et 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, en regard du nombre de points d'eaux requis dans chaque municipalité.

ADOPTÉE

2. Article du camp 911 paru dans la revue Inter-Action. M. André Roy demande que tout texte écrit devant être publiée dans les journaux ou autres soit approuvé par lui tel que convenu lors de la séance du 19 octobre 2011.

7. RAPPORT DU DIRECTEUR

7.1 Déplacements

M. Robert Bernier présente la feuille des déplacements du véhicule du directeur pour la période de février à avril 2012.

7.2 Dépôt du rapport annuel pour le MSP du SSIRMRCB

Le rapport des actions attendues du schéma de couverture de risques incendie a été complété et est remis au conseil des maires. Les municipalités ont elles aussi transmis au SSIRMRCB la portion du rapport qui les concerne. Le rapport a été envoyé à la MRC de Bécancour.

7.3 Suivi des interventions

Pour la période du 16 février au 18 avril, le SSIRMRCB a répondu à 15 appels. 3 feux seront assumés par SOPFEU et 1 citoyen aura une facture pour un feu de débris sans permis. Une demande a été envoyée à la SAAQ pour une intervention avec un véhicule récréatif. M. Mario Lyonnais profite de l'occasion pour féliciter le travail des pompiers lors du feu de l'église à Ste-Françoise.

7.4 Sauvetage AG - nouveau protocole

La demande sera traitée à la séance régulière du conseil des maires du 9 mai prochain car ce nouveau protocole concerne également la Ville de Bécancour et St-Sylvere.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

7.5 Recours légaux pour feu sans permis

**RÉSOLUTION # 2012-04-101
mandat à M. Robert Bernier pour entreprendre des recours légaux**

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2012-02-37 prévoit que des recours légaux seront entrepris si les contrevenants ne paient pas la facture pour des feux non-autorisés ;

CONSIDÉRANT QU'une facture demeure impayée ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER QUE M. Robert Bernier contacte l'avocat de la MRC de Bécancour pour envoyer une mise en demeure au contrevenant.

ADOPTÉE

7.6 Résultat des demandes de prix pour les pagettes

Nous avons reçu 3 soumissions pour les pagettes. M. Robert Bernier recommande le Réseau Mobilité Plus car ce fournisseur accepte de fournir des pagettes gratuitement jusqu'à la fin du contrat avec le Groupe CLR qui se termine le 1er décembre 2013. Cependant, nous ne savons pas si il y a un coût à la rupture du contrat. Après discussion, il est convenu de demander une opinion légale à l'avocat de la MRC de Bécancour à ce sujet.

**RÉSOLUTION #2012-04-102
demande d'opinion légale concernant le contrat avec le Groupe CLR**

CONSIDÉRANT QUE le contrat n'est pas clair sur les obligations du SSIRMRCB si on désire mettre fin au contrat de location de pagettes ;

CONSIDÉRANT QU'une opinion légale est souhaitable ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER QUE M. André Roy demande une opinion légale concernant les conséquences et les coûts possibles s'il y a rupture de contrat de location de pagettes entre la MRC de Bécancour et le Groupe CLR.

ADOPTÉE

7.7 Congrès de l'ACSIQ à Rimouski

**RÉSOLUTION # 2012-04-103
congrès de l'ACSIQ à Rimouski
autorisation de participation à M. Robert Bernier**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'ACSIQ du 2 au 5 juin à Rimouski ;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier en regard du poste *congrès de la section administration générale* ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER QUE M. Robert Bernier soit autorisé à participer au congrès de l'ACSIQ et que les dépenses s'y rattachant soient remboursées sur présentation des pièces justificatives tout en respectant le budget prévu.

ADOPTÉE

7.8 Achat de fournitures et équipements pour pompiers

Un tableau des dépenses est présenté et respecte le budget alloué pour 2012. La dépense se chiffre à 14 834 \$ plus taxes.

**RÉSOLUTION #2012-04-104
outillage et équipements pour pompiers
autorisation d'achat**

CONSIDÉRANT les explications reçues ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses respectent le budget alloué pour l'acquisition de ces équipements ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABLES À VOTER QUE M. Bernier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

soit autorisé à effectuer l'achat des équipements et outillage tel que présenté.

ADOPTÉE

7.9 Levée de fond des pompiers du SSIRMRCB pour Célestin Simard

M. Bernier informe le conseil des maires que, suite à un accident, un jeune garçon de Lemieux, Célestin Simard, a été brûlé sur 90% de son corps. La majorité des pompiers du SSIRMRCB sont d'accord pour donner 1 heure de leur temps au taux horaire de combat pour la famille de Célestin Simard afin de les aider dans cette épreuve. Lors de la journée de levée de fond du 14 avril, M. Alain Ayotte, chef de district, M. Robert Bernier, directeur, ainsi que les pompiers de Lemieux se sont déplacés avec les camions pour le spectacle bénéfique qui avait lieu à Daveluyville.

7.10 Protocole du déploiement des ressources et du coût de l'entraide automatique

M. Sébastien Demers a fait une présentation qui sera envoyée par courriel à tous les maires. Cette présentation démontre comment le territoire du SSIRMRCB a été divisé et les protocoles différents qui s'y rattachent, selon les casernes les plus rapides à intervenir et le nombre de pompiers disponibles selon la période (jour, soir, fin de semaine). Cela a permis également de démontrer l'efficacité et le coût des services voisins qui seront appelés automatiquement pour les feux de bâtiments seulement. M. Sébastien Demers tient à féliciter le travail énorme accompli par M. Stéphane Laroche en géomatique qui a permis de faire un déploiement des ressources de cette qualité.

Après la présentation, M. Jean-Guy Paré demande si la Ville de Bécancour fait partie de ce protocole d'entraide automatique pour le secteur de St-Pierre Les Becquets entre autre. M. Demers répond que, lors d'une rencontre avec la Ville de Bécancour le 29 février dernier, M. Normand Lamy a expliqué que l'analyse de son déploiement n'est pas faite pour venir en entraide automatique sur le territoire du SSIRMRCB. Il ne veut pas que son territoire soit à découvert en étant appelé pour intervenir sur le territoire du SSIRMRCB. Cependant, si la demande est faite par un officier pour de l'entraide, les pompiers de Bécancour se déplaceront pour intervenir. Il est proposé d'envoyer une demande écrite aux élus de la Ville de Bécancour pour avoir la collaboration du service incendie de la Ville de Bécancour afin qu'il fasse partie du protocole de déploiement des ressources en entraide automatique pour une attaque initiale sur les feux de bâtiments seulement.

M. Bernier explique également que l'entente avec la Régie des Chutes (secteur Daveluyville) est à venir.

**RÉSOLUTION # 2012-04-105
déploiement des ressources et de l'entraide automatique
acceptation du protocole**

CONSIDÉRANT les explications reçues ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le protocole de déploiement des ressources et de l'entraide automatique soit accepté.

ADOPTÉE

7.11 Coût du service incendie regroupé versus non-regroupé

On présente un tableau comparatif démontrant que si les municipalités n'étaient pas regroupées, il en coûterait plus cher et l'efficacité de la couverture incendie serait moindre ou même inexistante pour certains secteurs.

7.12 Coût du service incendie de la MRC de l'Érable versus le SSIRMRCB

M. Bernier apporte la comparaison avec la MRC de L'Érable concernant le coût par personne pour le service incendie versus celui du SSIRMRCB. Le coût est établi en fonction du budget d'opération incendie divisé par le nombre de citoyens.

Le coût dans la MRC de l'Érable est de 91,92 \$ per capita pour 2012 (10 726 personnes). Le coût pour le SSIRMRCB est de 62,84 \$ per capita pour 2012 (6 633 personnes).

7.13 Suivi de la rencontre avec le MSP du 13 mars 2012

Un questionnaire avait été envoyé avant la rencontre à tous les participants. MM Robert Bernier et Guy St-Pierre y ont répondu. Un compte-rendu des réponses au questionnaire et des journées d'échanges sera présenté le 12 et 13 juin à Québec. Le questionnaire rempli par M. Bernier sera envoyé par courriel à tous les maires.

8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE

8.1 Budget du camp 911 – éditions 2012 et 2013

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

M. Sébastien Demers présente l'état des coûts ventilés qui a été envoyé au FRIJ pour l'édition du camp 911, éditions 2012 et 2013. L'aide financière du FRIJ est de l'ordre de 35 000 \$ pour un projet de 57 824\$ pour les 2 années. La question se pose à savoir si l'aide financière du FRIJ sera diminuée si un partenaire autre que la MRC finance une partie. M. Sébastien Demers va envoyer la convention entre le FRIJ et le SSIRMRCB à M. André Roy qui explique bien que l'implication financière d'un autre des partenaires ne diminue pas la contribution du FRIJ. M. Mario Lyonnais demande de réviser à la hausse le coût d'inscription (50 \$/candidat) puisqu'il ne couvre même pas les cadeaux qui leurs sont remis (ex. casquettes, chandails).

8.2 Objectifs du schéma concernant les risques élevés et très élevés

M. Sébastien Demers explique qu'il a rencontré l'objectif du schéma à 95% concernant les plans d'intervention des risques élevés et très élevés. Pour 2012, l'objectif devrait être rencontré à 100% car les risques très élevés sont presque tous terminés et les risques élevés demandent beaucoup moins de temps.

8.3 Suivi des demandes concernant les visites résidentielles

Dès que les données sont compilées, elles seront transmises par courriel à tous.

8.4 Suivi de la demande de stagiaire en TPI

M. Demers explique que les demandes ont été envoyées aux collègues concernés et nous sommes en attente de candidats potentiels.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Formation pompiers

La formation de pompier 1 et autopompe est commencée. Il y a 7 recrues pour la formation de pompier 1 et 6 pompiers pour la formation autopompe.

9.2 Formation pour secrétaire-comptable

Une formation de 1 jour, donnée par Infotech (fournisseur du logiciel comptable Sygem) est proposée au coût de 130 \$ plus taxes. Cette formation est axée sur les nouveautés du logiciel et des nouvelles procédures. Il y a possibilité de suivre cette formation à Berthierville ou Drummondville si le nombre de participants est suffisant. Mme Elisabeth Bélanger demande l'autorisation d'assister à cette formation à Drummondville si possible.

**RÉSOLUTION # 2012-04-106
formation Sygem
autorisation pour la secrétaire-comptable**

CONSIDÉRANT QU'aucune formation n'a été suivie par Mme Elisabeth Bélanger depuis son embauche en juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est pertinente étant donné les nouveautés du logiciel ;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité du secrétaire-trésorier en regard du poste *formation* de la section *administration générale* ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE Mme Elisabeth Bélanger soit autorisée à suivre cette formation d'une journée, que les frais d'inscription (130 \$) soient défrayés par le SSIRMRCB et que ses frais de déplacement et subsistance lui soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'une vérification des possibilités de co-voiturage soit faite auprès des directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales.

ADOPTÉE

9.3 Démissions

**RÉSOLUTION # 2012-04-107
démission de 3 pompiers à la caserne de Fortierville**

CONSIDÉRANT que MM Bobby Dubois, Alexandre Caron et Emmanuel Dubois-Paré ont remis leur démission ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE les

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

démissions soient acceptées et qu'une lettre de remerciement leur soit envoyée.

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Installation d'objets sur les poteaux d'Hydro-Québec

M. André Roy explique qu'un article a paru dans les journaux disant qu'Hydro-Québec avait envoyé une lettre aux municipalités interdisant d'accrocher ou d'afficher quelque objet qui soit sur ses poteaux. L'article faisait mention de plusieurs MRC dont celle de Bécancour. Cependant, aucune lettre n'a été reçue donc, cette interdiction ne concerne pas la MRC de Bécancour. M. Roy dit qu'il est possible par contre, qu'Hydro-Québec fasse cette demande éventuellement aux municipalités.

10.2 Caserne de St-Pierre Les Becquets

M. Jean-Guy Paré a apporté le bail de location de caserne qui stipule que la durée de celui-ci est jusqu'au 31 décembre 2012 aux conditions de location avec 2 camions. M. Guy St-Pierre dit que les baux des casernes ont été ajustés au fur et à mesure, dépendant de l'utilisation qui en était faite.

M. Jean-Guy Paré explique qu'il n'avait pas compris que l'espace serait utilisé à 100%. Il croyait que l'espace serait utilisé à 50% car le taux de location était de 50% du taux de location octroyé pour les camions.

M. Christian Baril rappelle qu'en 2011, il avait été décidé de garder le même montant de location même si le camion-citerne n'était plus là. Il avait été convenu de revoir le montant pour le budget 2012.

M. Paré demande d'enlever le mot « exclusivement » dans la résolution # 2012-02-50 et de permettre de stationner le camion de service de la municipalité avec la possibilité de le sortir si les pompiers ont besoin de l'emplacement.

M. Bernier demande que ce soit seulement le camion de service sans attachement qui puisse y être stationné et non une remorque ou autre.

**RÉSOLUTION # 2012-04-108
modification de la résolution # 2012-02-50 concernant la location
de la caserne de St-Pierre Les Becquets**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution # 2012-02-50 ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que ladite résolution soit modifiée de la façon suivante :

- que soit retiré du dernier paragraphe de la résolution # 2012-02-50 ce qui suit : *que cette partie soit exclusivement réservé à cet usage* et remplacé par ce qui suit : *et que seulement le camion de service de St-Pierre Les Becquets puisse y être stationné sans attaches et pouvant être déplacé au besoin.*

ADOPTÉE

10.3 Transmission du rapport annuel de la MRC au MSP

M. André Roy informe qu'il a tous les rapports en main pour les transmettre au MSP. Cependant, il a reçu un avis du MSP disant que le rapport 2010 n'était pas complet. La partie commentaires régionaux n'a pas été faite et il se voit mal juger un travail qui a été fait alors qu'il n'était pas en poste. Il explique que ce travail devrait être fait par un coordonnateur et qu'en l'absence de celui-ci, cette tâche revient au directeur-général. Il demande s'il est possible de former un comité pour finaliser les rapports 2010 et 2011. Après consultation, le comité est formé de MM. André Roy, Guy St-Pierre, Mario Lyonnais, Sébastien Demers et Robert Bernier.

Dans un 2e temps, M. Roy explique que ce problème reviendra à chaque année et il questionne à savoir si l'embauche d'un coordonnateur est à prévoir. C'est une obligation dans le schéma d'avoir un coordonnateur. Il aimerait que les membres du conseil entament la réflexion sur cette question. Il ne sait pas combien d'heures de travail cela représente annuellement et il va vérifier ce qui se fait dans d'autres MRC. Cela ne veut pas dire que c'est un emploi à 40 heures semaine mais qu'il faut y voir dès à présent.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sébastien Demers précise qu'il enverra l'article sur la géomatique tel que prévu lorsqu'il sera finalisé pour approbation à M. André Roy.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

M. Normand Gagnon informe qu'une représentante de la Croix-Rouge aimerait rencontrer les élus de la MRC lors d'une séance du conseil des maires. M. André Roy demande ses coordonnées afin d'entrer en contact avec lui pour prendre un rendez-vous et la demande pourrait être traitée au conseil des maires de juin.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**RÉSOLUTION # 2012-04-109
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que la présente séance soit levée (23h15).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet suppléant

André Roy, *MBA*
Directeur général et secrétaire-trésorier